

Affaire suivie par : Caroline Doenlen  
caroline.doenlen@ryve.fr  
Tél. : 06.48.09.97.02

Réf. courrier : 2025-82  
Vos réf. : DAUAC/SC/2025-45

**Monsieur le Maire**

Hôtel de ville  
BP275  
78506 Sartrouville

A l'attention de Sonia Caulry

Versailles, le 26 mai 2025

**Objet :** Modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 7 mars 2025, vous avez sollicité l'avis du SMSO, concernant la modification n°9 du PLU de votre commune.

Les documents mis à la consultation doivent prendre en compte la présence de la digue de Sartrouville (ou système d'endiguement Montesson-Sartrouville) de protection contre les débordements de Seine, d'une part dans le risque (état d'inondation, etc.) et d'autre part dans la compatibilité au classement de l'ouvrage.

Le système d'endiguement Sartrouville Montesson a été autorisé, par l'arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/SPPE/009. Le système d'endiguement protégeant plus de 3 000 personnes est de classe B au sens de l'article R214-113 du code de l'environnement<sup>1</sup>.

Il est proposé de mentionner, dans la pièce « 11-Evaluation environnementale », le risque inondation par surverse, brèche ou rupture de digue et d'y insérer les cartes annexées (SC1, SC3A et SC3B) jointes par courriel le 15 mai 2025 à l'adresse [urba@ville-sartrouville.fr](mailto:urba@ville-sartrouville.fr).

Les projets Arts, Maurice Berteaux et quartier des Trembleaux sont situés non loin de la digue. Cependant ces zones (y compris les rues adjacentes à l'avenue Maurice Berteaux) ne sont pas en zone protégée de la digue (cf carte SC1). Cela ne modifie donc pas le classement de l'ouvrage. Ces zones ne sont pas impactées par la défaillance de l'ouvrage dans son régime de fonctionnement.

Il est également proposé d'ajouter dans la pièce « 11-Evaluation environnementale », la carte sur le risque ruissellement issue du diagnostic global porté par le SMSO (transmise également par courriel et intitulée « Seine\_Sartrouville ») ainsi que celle sur les zones humides probables (intitulée « Zones\_humides\_potentielles\_Sartrouville »).

A noter que ces cartes ne sont actuellement pas opposables aux tiers. Un des objectifs de ces rendus est d'être pris en considération dans les documents d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité des habitats et préserver les zones humides de l'artificialisation des sols.

---

<sup>1</sup> Les systèmes d'endiguement sont classés en fonction de l'importance de la population située dans la zone protégée par le système d'endiguement (classes A, B ou C)

Pour information, la carte « aléa ruissellement » permet de savoir rapidement comment s'organise le ruissellement, quelles sont les zones d'apport, quels secteurs sont concernés par les axes de ruissellement principaux notamment lors d'événements pluviométriques à forts cumuls (pluies extrêmes) lorsque les aménagements créés par l'homme deviennent « transparents » : réseau pluvial saturé, murs d'enceinte détruits, etc.

En cas de densification de l'habitat sur les axes de ruissellement « concentré » (en rose ou bleu sur la carte), il est conseillé d'interdire les constructions de plein-pied (absence de zones refuge) et de favoriser l'écoulement de l'eau. Concernant les axes de ruissellement diffus (en jaune sur la carte) ou semi concentré (en vert), il est préconisé de préserver les espaces naturels et boisés de la commune et de favoriser la plantation de haies au niveau des axes modélisés dans ces espaces naturels, notamment sur les secteurs à faibles pentes et sols perméables (nombreux atouts écologiques et hydrauliques). Sur les secteurs à fortes pentes, avec couvert déjà végétalisé, il est proposé de recourir à d'autres aménagements d'hydraulique douce du type : création de mares. Enfin, il est proposé de recenser et inscrire aux documents graphiques les éléments fixes du paysage (haies, arbres, talus, mares, etc.) qui participent à la réduction des phénomènes de ruissellement (cf. disposition 2.4.2 du SDAGE « développer et maintenir les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements »). Il est également recommandé de les préserver, voire de les renforcer.

En conséquence nous émettons un avis favorable sous réserve de compléments sur ce dossier.

Vous assurant de la disponibilité de mes services, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Amihés*  
Le Président du SMSO,  
Daniel LEVEL

The signature is written in blue ink. Below it is a circular logo for the 'Syndicat Mixte SMO Seine Oise'. The logo contains the text 'Syndicat Mixte' at the top, 'SMO' in the center, and 'Seine Oise' at the bottom. The signature overlaps the logo.